

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

PERSPECTIVES 2023

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane

ÉDITO

Chers partenaires et collaborateurs,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activités de notre PETR pour l'année en cours. Ce rapport témoigne de l'engagement et de l'implication de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de notre projet territorial.

Au cours de cette année, nous avons travaillé ensemble pour faire avancer nos objectifs en matière de développement durable, de cohésion et de croissance économique. Nous avons continué à renforcer nos liens avec les deux communautés de communes membres avec la signature d'une convention territoriale et les partenaires pour mener à bien notre engagement commun notamment en faveur de la rénovation énergétique. Les résultats seront significatifs pour l'attractivité et pour la qualité de notre cadre de vie à moyen et long terme.

Nous devons continuer à construire ensemble un avenir durable pour notre territoire en réponse aux défis à venir. Nous devons être inventifs, persévérants et coopératifs pour faire face aux enjeux de la transition énergétique, de l'innovation et de l'attractivité et pour trouver une traduction qualitative dans notre SCoT et son Projet d'Aménagement Stratégique.

En effet, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constituera l'un des piliers de notre projet territorial. Au cours de cette année à venir, nous organiserons de nombreuses consultations et rencontres avec les acteurs locaux pour recueillir leurs avis et leurs propositions. Nous avons également mobilisé des experts pour accompagner notre travail.

Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées dans cette aventure collective, qui contribue à la vision commune de notre territoire et à sa réussite. Nous comptons en particulier sur tous pour s'accrocher à l'enjeu crucial des mobilités en général et du devenir du TER de la ligne de Lauterbourg – Strasbourg au sein de notre territoire des 3 R (Rail, Rhin, Route).

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités, qui est le reflet de notre volonté de faire de notre PETR frontalier un territoire solide et solidaire.

Le Président du PETR.

Denis Hommel



Le fonctionnement

Quatre commissions thématiques et cinq commissions de secteurs sont mises en place. Les délégués du PETR font tous partie d'au moins une commission.

Vice-présidents en charge des commissions thématiques ou de secteurs

- Développement économique / Jacky KELLER
- Mobilités, environnement, Plan Climat / Serge SCHAEFFER
- Habitat, commerce, tourisme et services aux habitants / Camille SCHEYDECKER
- Activités transfrontalières / Pascal STOLTZ
- Secteur Nord / Christiane HUSSON
- Secteur Centre / Jean-Louis SITTER
- Secteur Uffried / Michel LORENTZ
- Secteur Soufflenheim Rhin Moder / Raymond RIEDINGER
- Secteur Sud / Hubert HOFFMANN

Les commissions seront réunies en 2023.

Les délégués du PETR - Quatre nouveaux délégués installés début 2023.

Le PETR est composé de 30 délégués désignés par la communauté de communes de la Plaine du Rhin et 30 délégués issus de la communauté de communes du Pays Rhénan.

Suite à l'installation de nouveaux conseillers communautaires et leur désignation en qualité délégués au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, il y a lieu de procéder au remplacement de Christophe BORD (Lauterbourg), HAASSER Mireille (Soufflenheim), Tamara LERGENMULLER (Lauterbourg), Pénélope SALON (Herrlisheim) et d'installer Hélène GABRIEL (Lauterbourg), Michel GEORG (Herrlisheim), Céline HOERTH (Soufflenheim) et Jean-Luc STOLTZ (Lauterbourg), en qualité de délégués au PETR de la Bande Rhénane.

Danièle CLAUSS	BEINHEIM	Monique LICHTEBLAU	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG
Bernard HENTSCH	BEINHEIM	Sébastien KRILOFF	NEUHAUSEL
Yannick TIMMEL	BEINHEIM	André FRITZ	NIEDERLAUTERBACH
Sylvie POUILLARD	BUHL	Eric WEIGEL	NIEDERLAUTERBACH
Jean-Louis SITTER	CROETTWILLER	Denis DRION	NIEDERROEDERN
Michel DEGOURSY	DALHUNDEN	Bruno KRAEMER	OBERLAUTERBACH
Marie Anne JULIEN	DRUSENHEIM	Anne CRIQUI	OFFENDORF
Jacky KELLER	DRUSENHEIM	Denis HOMMEL	OFFENDORF
Michel KLEIN	DRUSENHEIM	Geneviève KIEFER	ROESCHWOOG
Pascal STOLTZ	EBERBACH-SELTZ	Michel LORENTZ	ROESCHWOOG
Philippe BOEHMLER	FORSTFELD	René STUMPF	ROPPENHEIM
Daniel COUSANDIER	FORT-LOUIS	Bénédicte KLÖPPER	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
Anne EICHWALD	GAMBSHEIM	Claude STURM	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
Hubert HOFFMANN	GAMBSHEIM	Jacques WEIGEL	SALMBACH
Martine HOMMEL	GAMBSHEIM	Philippe GIRAUD	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ
Nadine BEURIOT	HERRLISHEIM	Gérard HELFFRICH	SCHEIBENHARD
Michel GEORG	HERRLISHEIM	Jean-Luc BALL	SELTZ
Serge SCHAEFFER	HERRLISHEIM	Rachel FLEITH	SELTZ
Rémy BUBEL	KAUFFENHEIM	Mylène HECK	SELTZ
Christophe KLEIN	KESSELDORF	Frédéric HEYD	SELTZ
Rosita KAISER	KILSTETT	Richard PETRAZOLLER	SELTZ
Francis LAAS	KILSTETT	Cintha HIRSCH	SESSENHEIM
Hélène GABRIEL	LAUTERBOURG	Raymond RIEDINGER	SESSENHEIM
Christiane HUSSON	LAUTERBOURG	René GAST	SIEGEN-KAIDENBOURG
Jean-Luc STOLTZ	LAUTERBOURG	Danièle AMBOS	SOUFFLENHEIM
Marc ANTONI	LEUTENHEIM	Céline HOERTH	SOUFFLENHEIM
Alain JOERGER	MOTHERN	Camille SCHEYDECKER	SOUFFLENHEIM
Agnès MEYER	MOTHERN	Elisabeth RIEGER	STATTMATTEN
Isabelle SCHMALTZ	MOTHERN	Jean-Paul HAENNEL	TRIMBACH
Sandra RUCK	MUNCHHAUSEN	Fabien JOERGER	WINTZENBACH

Notre territoire – 36 communes – 56 000 habitants

La bande rhénane est au cœur de la région du Rhin supérieur.

Dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, l'arrivée rapide de nouvelles voies de communication et un développement industriel important ont sonné le réveil d'un territoire longtemps endormi. L'attractivité de la bande rhénane s'est ainsi renforcée lui conférant un développement démographique constamment situé au-dessus de la moyenne alsacienne.

Dans ces conditions, ce territoire situé dans les péri-urbanités de Strasbourg et de Karlsruhe possède des arguments forts pour accueillir de nouvelles activités. Parfaitement équipé pour contribuer au rayonnement à 360°, il a l'opportunité d'être un maillon fort du développement de l'ensemble de l'Alsace.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord est issu d'une longue tradition de planification : premier territoire à contractualiser des schémas directeurs successifs à partir de 1979, puis premier SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bas-Rhin à avoir intégré la loi Grenelle et le DAC (Document d'Aménagement Commercial).

D'abord Syndicat mixte du Schéma Directeur de la Bande Rhénane Nord puis Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale à partir de 2008, notre établissement public est devenu PETR de la Bande Rhénane Nord par arrêté préfectoral du 21 septembre 2018.

Communication

Le PETR ayant décidé par délibération en septembre 2022, sur les modalités de publicité des actes, que la publicité des actes du syndicat sous forme électronique se fera désormais sur son site internet à partir du 1^{er} janvier 2023, une adaptation du site internet s'est mise en place fin 2022 pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2023.

Une mise à jour du site internet est faite régulièrement www.bande-rhenane-nord.fr

Une conférence des maires

Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Celle-ci est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

Une conférence des maires sera organisée en 2023 notamment pour le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Le conseil de développement

Conformément à l'article L.5741—1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. L'article 12 des statuts du PETR y fait également référence. Il est consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial. Leur mandat peut être renouvelé. La liste pourra encore être modifiée en cas de

Notre organisation

Le PETR est un établissement public qui a vocation à fédérer ses membres pour la mise en œuvre d'un projet commun d'aménagement et de développement du territoire. Cette démarche volontaire a été souhaitée par les membres des deux communautés de communes qui composaient le SCOT de la Bande Rhénane Nord : la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes de la Plaine du Rhin.

Ces deux communautés de communes, regroupant ensemble 36 communes sur un territoire allant de Lauterbourg à Kilstett, composent le PETR de la Bande Rhénane Nord.

Le Comité syndical comprend 60 délégués (liste des membres page 2).

Le Bureau est formé d'un Président, de neuf Vice-présidents et d'un Assesseur (liste des membres page 2).

défection et remplacement. Par délibération en septembre 2020, l'accord a été donné de renouveler les mêmes personnes pour le nouveau mandat électif. Le conseil de développement s'est réuni le 9 mars 2021 ; il a émis un avis favorable sur le projet de territoire. Il sera à nouveau réuni en 2023.

Noms des membres proposés dans les domaines suivants	Pays Rhénan	Plaine du Rhin
	Prénom, Nom, fonction, adresse	Prénom, Nom, fonction, adresse
Economique et social		
1	Madame BECK - Poterie BECK à Soufflenheim	Jérémy LOEB, Directeur Usine Roquette
	Didier VILLEMUR - Directeur Alpha Aménagement	Marie-Pierre KIEFFER, Directrice de la Maison des Aînés
Educatif et culturel		
3	Valéria MARIOTTI - Directrice du Collège de Drusenheim	Fernand CLAUSS, retraité
4	Patricia RIEGER, Présidente de l'association les Rhénanés	Caroline TIMMEL, membre aviculture, Beinheim
Scientifique et environnemental		
5	Jacob ROLAND, Retraité, Offendorf	Sébastien GODEL, Directeur du CINN Munchhausen
6	André CRIQUI, masseur-kinésithérapeute, Gamsheim	Mélanie FRITSCH, Préparatrice en pharmacie, Beinheim
Associatif		
7	Jonathan LAUB - FDMJC - Animation jeunesse COMCOM	Arnaud KAHL, vice-président de l'USOE (Union Sportive de Oberlauterbach /Eberbach)
8	Céline OFFNER, présidente Musique à ROESCHWOOG	Colette BAUER, Adjoint administratif BEINHEIM

Les partenariats

Le PETR dispose de nombreux partenariats pour appuyer son action.



En action

Le projet de territoire fixe le cap commun pour les années à venir

Le projet de territoire est définitivement adopté en janvier 2020. Auparavant, il avait bénéficié de nombreux travaux préparatoires en commission, d'un avis favorable de la conférence des maires du PETR et du Conseil de Développement Territorial. Il a été pré-adopté en Comité syndical du PETR et approuvé par les communautés de communes du Pays Rhéna et de la Plaine du Rhin.

Il est évolutif et sera probablement développé à l'avenir ou adapté suite à la crise sanitaire qui aura des conséquences en termes d'aménagement du territoire (télétravail et mobilité, habitat adapté aux nouvelles demandes...).

Les thèmes prioritaires sont les mobilités suite au Grenelle des mobilités, la transition écologique et énergétique à travers le plan climat, le développement économique (Pacte Offensive Croissance Emploi). La gestion et l'animation du SCoT restent au cœur de l'action du PETR.

Le projet de territoire de la Bande Rhénane a servi de base aux projets de territoire des deux communautés de communes pour leur PTRTE (Pactes territoriaux de relance et de transition écologique). Le projet de territoire a également débouché sur une convention territoriale pluriannuelle avec les EPCI.

La convention territoriale pluriannuelle 2022-2026 entre le PETR et les EPCI membres

Le PETR peut jouer un rôle d'ingénierie territoriale, de coordination pour les partenariats Etat - Région - CeA auprès des communautés de communes à la demande de celles-ci. Il a pour objet d'élaborer de manière partenariale les stratégies de développement durable, notamment en matière de développement économique, écologique, culturel et social.

Conformément au projet de territoire adopté, en cohérence avec les priorités et les projets de développement des communautés de communes, un programme d'actions supplémentaires a été établi pour la période 2022 - 2026 réalisé par le PETR pour le compte des deux communautés de communes membres.

Ceci nécessite une participation annuelle complémentaire à la contribution de base pour permettre essentiellement le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique et le partenariat avec OKTAVE.

Les communautés de communes ont donné leur accord sur ce programme de financement pluriannuel, le 4 juillet 2022 pour la communauté de communes du Pays Rhéna et le 27 septembre 2022 pour la communauté de communes de la Plaine du Rhin, en faveur d'une participation complémentaire au PETR.

Un Plan climat unique pour la Bande rhénane

Le Comité Syndical a approuvé une démarche commune Plan Climat volontaire à l'échelle du PETR en relation avec les deux EPCI ; Il s'agit de s'appuyer sur les travaux déjà réalisés par la communauté de communes du Pays. Les services de l'Etat ayant indiqué qu'il conviendra de prendre la compétence Plan Climat dans sa totalité, en 2022 la démarche vers un transfert complet a été actée ; ceci a abouti sur un arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 portant transfert de la compétence « Plan Climat Air Energie Territoire » et modification statutaire.

Qu'est-ce que le plan Climat ? un document réglementaire visant à organiser la transition écologique du territoire. Sa réalisation est confiée au PETR par les communautés de communes. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie : la sobriété énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air. Mis en place par la collectivité pour une durée de 6 ans, il a vocation à tous nous mobiliser et à nous impliquer, chacun à son niveau.

Il est prévu, dans le cadre de la révision du SCoT engagée en 2023, d'aboutir à un SCoT valant PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire).

L'articulation des schémas et des pactes

Le PETR favorise auprès des partenaires la mise en cohérence et au regard des orientations des documents stratégiques : SRADDET, SRDEII, SCoT, projets de territoire, PTRTE, Pacte Offensive Croissance Emploi.

En 2023, le SRADDET et le SRDEII sont en cours de modification ; d'autres schémas seront soumis pour avis (zones régionales favorables au développement éolien...) et nécessiteront une prise de position au sein du PETR.

Partenariat renforcé avec Oktave pour la rénovation

Le diagnostic Plan Climat montre que la rénovation énergétique des bâtiments constitue un enjeu crucial dans la Bande Rhénane. En 2020, une réflexion est engagée au sein du PETR à partir de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Grand Est début juillet qui vise un partenariat avec de grands territoires sur la rénovation énergétique et le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). La faisabilité d'un déploiement de ce programme repose dès le départ sur une implication forte à l'échelle du PETR.

En 2021 le PETR constate que, dans la Bande Rhénane, les services en place, par les deux EPCi, ont rencontré un certain succès mais arrivent à terme.

Aussi une convention est signée avec Oktave d'une part et avec la Région Grand Est d'autre part. Le service bénéficie d'aides de la Région Grand Est et du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Depuis, le service n'a cessé de se développer pour répondre à sa demande. Avec Oktave, nous avons un interlocuteur et une entité unique qui peut proposer de faire de A à Z.



En 2022 La participation est augmentée par avenant à charge du niveau local, les aides de la Région et CEE ont atteint les plafonds (avenant). En cours d'année, le conseiller est mis à disposition à hauteur de 1 ETP (0.5 ETP initialement).

Principaux chiffres 2022 : 333 conseils de 1er niveau apportés, 141 conseils personnalisés et 34 accompagnements travaux, 3 suivis de maîtrise d'œuvre.

Les actes d'information de 1er niveau et les conseils personnalisés sont au-dessus des prévisions conventionnées (+ 80%).

Le bilan confirme à nouveau le succès de l'opération. Des projets accompagnés entre 2021-2022 : 485 ménages ont bénéficié d'un conseil, 12 contrats ont été signés permettant d'engager des travaux pour 800 000 € et d'économiser 281 000 kWh. Les retours restent positifs pour les deux EPCi du PETR. Une enquête de satisfaction a permis d'évaluer un score de satisfaction à 3.7/4 et un score de recommandation à 3.7/4 auprès de 313 dossiers traités.

Perspective 2023 – Le public est au rendez-vous avec une appétence pour cette mission. Une saisonnalité existe de novembre à février mais l'activité est soutenue toute l'année. Une meilleure lisibilité sera possible à l'ouverture de la Maison des services (MSAP) à Drusenheim et grâce à la nouvelle communication France Renov. Des réunions publiques expérimentales sur la Plaine du Rhin en relation avec la communauté de communes de la Plaine du Rhin sont organisées et rencontrent un bon succès et un public à l'écoute. Il sera important de scorer et mesurer le niveau économisé et le taux de transformation (15 – 16%) en termes de rénovation. Face au succès rencontré, il y aura lieu de maintenir une forte présence de ce service courant 2023.

Le conseiller est mis à disposition du territoire à hauteur de 1 ETP.



Tél : 06 46 14 70 30

Fin 2023 : fin du dispositif actuel – le PETR est en attente du nouveau dispositif (ADEME/Région Grand Est).

La Mobilité sous toutes ses formes, un sujet essentiel

Dans le projet de territoire, les élus souhaitent poursuivre dans l'esprit du Grenelle des mobilités en s'engageant fortement dans un processus de développement et de coopération : positionnement 3 R (Route, Rail, Rhin), développement d'un Réseau métropolitain, appui aux actions Est-Ouest... La Loi d'orientation des mobilités a favorisé la prise de compétence mobilité par les intercommunalités de territoires peu denses (2021). Celles-ci deviennent ainsi Autorités Organisatrices de mobilité.



Les deux communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan ont pris la compétence « Mobilités » (Loi LOM) au 1^{er} juillet 2021.

Depuis 2021, le territoire est marqué par le **sujet du devenir de la ligne Lauterbourg-Strasbourg** qui ne bénéficie pas du choc de hausse du cadencement dans le projet Réseau Express métropolitain (REME) et par un contexte de Zones à Faibles Emissions (ZFE) mises en place par l'Eurométropole à compter du 1^{er} janvier 2022.

La situation est dégradée depuis le REME par effet collatéral (REME démarré en décembre 2022).

Le PETR de la Bande Rhénane Nord entend bien participer, avec à-propos, aux débats et au suivi de ce sujet auprès des représentants de la Région, de l'Eurométropole en lien avec les EPCI et les communes disposant d'une gare sur cette ligne.

En 2022, ce sujet a été abordé à plusieurs reprises au sein du PETR pour relayer les questionnements auprès de la Région et de l'Eurométropole. Le PETR et les maires de la Bande Rhénane ainsi que les maires de l'Eurométropole concernés par la ligne ont été reçus à plusieurs reprises. Ces échanges même s'ils n'ont pas abouti sur des avancées immédiates ont néanmoins permis l'émergence de pistes (augmentation de la capacité d'emport, ajout de trains en période de pointe, engagement sur le suivi en relation avec le territoire...).

Perspectives 2023 – Des engagements ont été obtenus lors des précédentes rencontres début 2023.

La Région Grand Est mettra en place un observatoire mensuel de la qualité de service de la ligne, associant les élus du territoire. L'objectif sera de partager les chiffres de régularité et de suppressions inopinées de trains et le suivi de la mise en œuvre effective des améliorations.

La Région Grand Est (RGE) prend l'engagement d'un partage des informations sur les investissements nécessaires sur cette ligne et la réflexion, le moment venu, sur les modalités de ces travaux. Ce partage pourra se faire lorsque les acquisitions de données d'entrée actuellement en cours seront achevées.

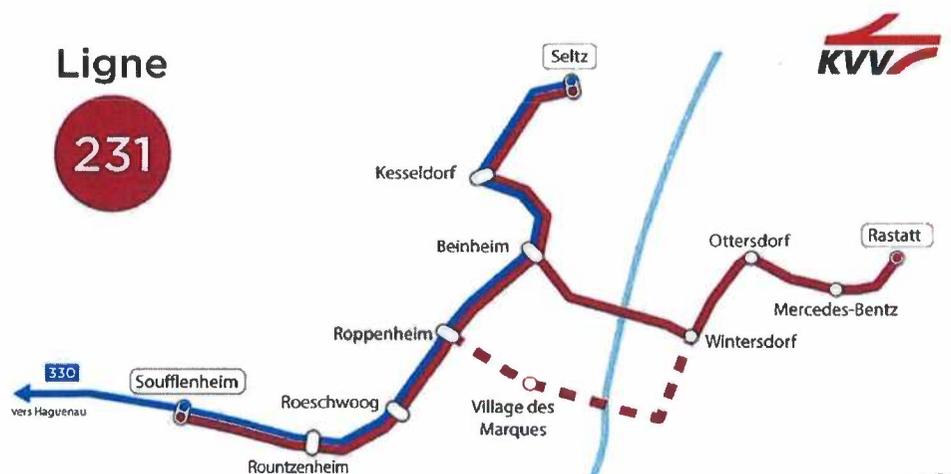
Le travail se poursuivra sur la remontée de l'offre (notamment en 2024, 2025). Par ailleurs, la RGE interrogera la SNCF sur l'accélération possible de l'ajout d'un train actuellement prévu en août 2023 pour avril 2023.

Suivi de la mise en place d'un service de bus transfrontalier

Initié par le Landratsamt Rastatt, il s'agit d'un test grandeur nature sur le transfrontalier horizontal (Rastatt-Soufflenheim et Rastatt-Seltz via le pont d'Iffezheim ou via le centre de marques qui pourrait s'étendre jusqu'à Haguenau ou servir d'exemple à un projet de ligne entre Rheinau et Gamsheim. Côté français, la Région Grand Est, la CeA, les deux communautés de communes et le centre de marques participent à l'expérimentation.

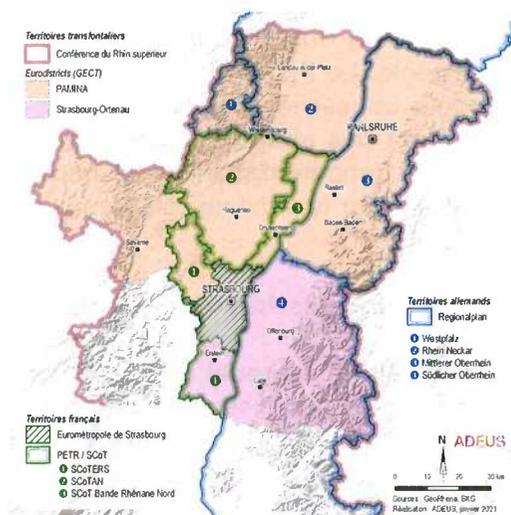
L'aide apportée des 2 EPCI a été coordonnée. Le PETR a été associé à l'émergence du projet et du comité de pilotage. Le PETR, dans le principe, a répondu par un avis favorable lors de la séance du Comité Syndical du 24 février 2022 puisque le projet permet de pallier au manque de liaisons Est-Ouest de la Bande Rhénane.

L'action a démarré en décembre 2022.



L'Economie pour l'attractivité du territoire

En 2022, outre le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) qui constitue un document de cadrage avec la Région, a eu lieu la cérémonie de clôture du programme « MORO (décembre 2022). Le MORO (Modellvorhaben der Raumordnung, français « projets pilotes de l'aménagement du territoire ») est un programme allemand de recherche d'actions, mis en œuvre par le Ministère fédérale de l'Intérieur et issu du Traité d'Aix la Chapelle. La méthode du Planspiel aidera à comprendre comment il est possible de mieux se coordonner sur des sujets d'aménagement du territoire.



Vers la constitution d'un pôle d'activités transfrontalier multisite. La prochaine étape du MORO consiste également à élaborer concrètement des recommandations d'actions, en associant des participants des deux Planspiele, celui du Rhin supérieur auquel la Bande Rhénane a pleinement participé et celui de la Grande Région. Les résultats ont montré l'intérêt de s'appuyer sur des structures existantes (Pamina...).

Cette démarche a permis d'échanger et de faire la promotion de la Bande Rhénane en termes de potentiels et d'attractivité pour l'implantation de nouvelles entreprises, puisque côté allemand le foncier serait encore plus rare. L'occasion également de rappeler le contexte favorable de la Bande Rhénane Nord (Axioparc, port de Lauterbourg...).

Révision du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord a été adopté par délibération du Comité syndical le 28 novembre 2013. Conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme, sur la base d'un bilan à 6 ans, le PETR de la Bande Rhénane Nord doit décider de l'opportunité du maintien en vigueur, de la révision partielle ou complète du schéma. L'ADEUS a dressé un bilan portant sur l'analyse des résultats de l'application du SCoT au 4^{ème} trimestre 2019. Le bilan a montré que le SCoT pouvait être inopérant dans certains domaines et donc se devait d'évoluer : le contexte législatif a changé ; certains objectifs n'ont pas été atteints, d'autres sont dépassés ; de plus, le Grenelle des mobilités a apporté des tendances nouvelles et des PPRi (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) ont été mis en application ou sont à l'étude. Au vu de l'évaluation du SCoT, il a été décidé de le mettre en révision. Une révision correspond à une procédure assez lourde de 3 ans.

Un SCoT pour quoi faire ? Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme d'une durée de vie de 10 ans (avec une projection à environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Le territoire serait interdit de toute nouvelle ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCoT révisé et « climatisé » d'ici 2026.

Perspectives de la révision du SCoT

- Le planning de la révision s'inscrit dans les phases obligatoires suivantes :
- 2022 Travaux préparatoires et attribution du marché de prestations intellectuelles pour la révision du SCoT et intégration du Plan Climat
 - 2023 Formalisation du diagnostic et du projet politique (PAS)
 - 2024 Elaboration des règles et arrêt du projet du SCoT
 - Mi 2025 Approbation
 - 2026 Interdiction de toute nouvelle ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCoT révisé et « climatisé » exécutoire

Les travaux préparatoires 2022 ont eu pour objectif de préparer un cahier des charges, de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée et de proposer l'attribution du marché après audition et négociation. Le marché d'assistance a été attribué à la société VE2A – villes et architectures en Ateliers, mandataire du groupement comprenant la société AID Observatoire pour le développement commercial et économique et la société l'Atelier des Territoires sur le volet environnemental.

Chef de projet Référent / Directeur Adjoint associé : Frédéric Régnier VE2A 09 72 33 32 84



ZOOM Loi Climat et résilience - La loi Climat et résilience de 2021 a ajouté la lutte contre l'artificialisation des sols parmi les grands objectifs de l'urbanisme.

La loi climat et résilience, votée au mois d'août 2021, comporte un volet conséquent consacré à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Cette loi introduit notamment dans le droit la notion de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) qui a pour conséquence à moyen et long terme un changement de paradigme en matière d'urbanisme et de construction de la ville par la réduction drastique de la consommation de foncier naturel, agricole ou forestier. La mise en œuvre de cette démarche implique une mobilisation rapide et forte de l'ensemble des structures porteuses de SCoT à l'échelle alsacienne mais surtout du Grand Est.

Dès lors, le PETR s'est fortement impliqué sur la question, avec les autres structures porteuses de SCoT dans le cadre de l'Inter-SCoT d'Alsace et dans le cadre de l'Interscot du Grand Est, portée par la Fédération Nationale des Scot afin d'aboutir à une nécessaire contribution technique et politique dans le cadre de la mise en œuvre du premier volet de la doctrine ZAN.

Parallèlement à la préparation de son SCoT, le PETR participe à des réunions et démarches en lien notamment avec l'InterScot du Bas-Rhin.

A défaut d'inscription dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDET) dans les délais impartis, les SCoT devront reprendre à leur compte l'objectif de division par deux de la consommation d'espace : la 1ère tranche de 10 ans débute à la promulgation de la loi, soit le 24 août 2021, avec un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), qui ne peut dépasser la moitié de celle observée au cours des 10 années précédentes, soit entre 2011 et 2021.

LOI Climat et Résilience

Article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021

• SRADDET : 22 août 2023

• sinon : application de l'objectif national...

• SCoT : 22 août 2026

• sinon : interdiction de toute « ouverture à l'urbanisation »

• PLU : 22 août 2027

• sinon : interdiction de toute autorisation d'urbanisme en zone à urbaniser (zones AU)

LOI 3DS

prolongation de six mois des délais laissés pour réviser les documents d'urbanisme



La Région a prescrit la modification de son document (le SRADDET) le 16 décembre 2021 et donc en 2022 ont eu lieu plusieurs séminaires (Metz, Nancy, Strasbourg). En 2022, le PETR a été actif (interventions du Président pour une territorialisation prise en compte des spécificités du territoire, ateliers...). La position de la Bande Rhénane serait de solliciter une réduction de 40% moyennant les justifications sur les efforts déjà réalisés. Ce sujet a également été débattu en 2021 et en 2022 au sein d'une conférence qui associe les SCoT du Grand Est et qui s'est réunie à plusieurs reprises à Metz.

Perspective 2023. Le PETR est en attente de pouvoir analyser la proposition concrète de la Région et formuler un avis formel. Pour autant le PETR avancera sur son SCoT moyennant un dimensionnement de réduction de près de 50% de la consommation.

Les avis du PETR au titre de la compatibilité au SCoT, 2022 une année dynamique en projets d'aménagement

Le comité syndical prend régulièrement acte des dernières décisions prises par délégation par le Bureau.

Le Bureau du PETR est appelé à donner un avis sur les projets de planification supra dont les règles s'imposent au SCoT et sur les grands projets de grande surface de plancher. Un avis favorable est pris lorsque le projet est en phase avec les objectifs et les orientations inscrites dans le SCoT.

Les Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRI)

Un avis favorable sous conditions a été exprimé sur le PPRI des communes de Gamsheim et Kilstett. En outre, sur la thématique des inondations, un débat a eu lieu au sein du Comité syndical sur les enjeux d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ; l'engagement vers un PAPI interroge ; le PAPI engage sur des études approfondies et lourdes, puis des travaux lourds, qui même s'ils sont pris en charge en partie par l'Agence de l'eau, sont sans l'assurance d'aboutir sur des possibilités d'urbanisation plus souples.

Projets d'aménagement et de construction

Le PETR a également émis des avis en 2022 sur les projets suivants dans un rapport de compatibilité :

- Permis d'aménager de Leutenheim
- Permis d'aménager à Roppenheim
- Permis de construire du Data Center à Lauterbourg
- Permis de construire de Bauder à Axioparc (Drusenheim – Herrlisheim)
- Permis d'Aménager rue Harzoeffen à Soufflenheim
- Permis d'aménagement pour le lotissement « les poteries » à Soufflenheim
- Permis d'aménagement rue du chemin de fer à Soufflenheim
- Permis d'aménager rue des lilas à Oberlauterbach

Après analyse par les membres du Bureau, ces projets ont eu un avis favorable.



Documents de planification locaux

Le PETR a également émis des avis en 2022 sur les évolutions de PLU suivants dans un rapport de compatibilité :

- Modification du PLUi de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach
- Révision allégée et modification n°1 du PLUi du Pays Rhénan
- Modification simplifiée n°3 du PLU de Seltz

Après analyse par les membres du Bureau, ces projets ont eu un avis favorable.

Le nombre et la variété de projets soumis pour avis montrent le dynamisme actuel sur les grands projets que ce soit au niveau économique (comme par exemple le permis de construire au niveau de la zone d'activités Axioparc à Drusenheim-Herrlisheim ou sur un data center à Lauterbourg, ou sur des permis d'aménager pour l'habitat dans les polarités ou dans les villages).

La démarche du PETR pour l'habitat est essentielle mais le SCoT veut aussi privilégier la dynamique de développement économique et préserver l'attractivité commerciale.

En 2023, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est entrée depuis quelques temps en procédure de modification.

C'est pourquoi le Bureau du PETR de la Bande Rhénane, conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Comité syndical, sera amené à émettre des contributions, des avis, des propositions, des demandes tout au long de l'année 2023 et une partie de l'année 2024, et ce jusqu'à l'approbation du SRADDET modifié, qui interviendra au plus tard en 2024. Cette concertation étroite avec la Région Grand Est pour la modification du SRADDET s'inscrit pleinement dans la perspective de la révision du SCoT de la Bande Rhénane.

BANDE RHÉNANE NORD

PETR : l'aide à la rénovation énergétique monte en puissance

Le comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural de la bande rhénane nord s'est réuni jeudi 24 février. Il a notamment décidé que le service d'accompagnement à la rénovation énergétique allait augmenter son activité.

Plusieurs élus étaient présents ce jeudi 24 février au Pôle culturel de Drusenheim, où se tenait une réunion du comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la bande rhénane nord. Ils étaient une vingtaine, hors les membres du bureau, pour représenter 36 communes, mais le quorum était atteint.

Le bureau a détaillé les avis donnés dans le cadre de ses délégations. Un avis favorable sous conditions a été accordé au plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) dit de l'Ille, pour les communes de Gambenheim et Kilstett. Le PETR demande à l'État de prendre en compte les craintes des communes quant aux périmètres de protection non justifiés.

Des avis favorables ont également été validés pour le permis d'aménager une trousse de habitation au boisement Les Prés à Lauterstein, pour le permis de



Le PETR a émis un avis favorable sur le permis de construire d'une unité de production de panneaux d'isolation dans la ZAC Axioparc. Photo DNA/Marie GERHARDY

construire un data-center avec panneaux photovoltaïques sur le toit à Lauterbourg, ou encore pour le permis de construire une unité de production de panneaux d'isolation dans la ZAC Axioparc, entre Drusenheim et Herrlisheim.

Le vice-président Serge Schaeffer, maire de Herrlisheim, a détaillé la montée en puissance du service d'accompagnement à la rénovation

Développer la communication et les actions

Un demi-équivalent temps

plein l'occupe de ce service sur le territoire, il a coté 14 800 euros en 2021. Les élus ont accepté de monter en puissance, en développant la communication et les actions. Pour cela, un équivalent temps plein rejoindra en juin 2022 le demi-poste actuellement en place, portant la masse salariale à 40 800 euros en 2022.

Denis Hommel est revenu sur la question du cadence-

ment ferroviaire, qui fait polémique depuis quelques semaines. En effet, dans son renforcement de l'offre, l'Europe a laissé de côté la ligne Strasbourg-Lauterbourg, décision interprétée comme « un abandon incompréhensible ». Une réunion entre les élus du PETR, des comcoms, la SNCP et la Région est prévue le 6 mars.

Par ailleurs, en avril 2020, le PETR a pris la compétence

« animation, communication, promotion, suivi du Plan Climat » de la bande rhénane. Ce mois-ci, la préfecture a demandé au PETR de prendre l'ensemble de la compétence Plan Climat. C'est une opportunité. Les projets inscrits dans un Plan Climat au niveau d'un PETR ont plus de poids », a affirmé Serge Schaeffer.

Au débat d'orientation budgétaire, les élus ont validé un budget de fonctionnement de 169 972 euros, dont 103 000 euros de charges à caractère général et autres charges de gestion courante, c'est-à-dire les services extérieurs, comme celui d'Oktave, et les indemnités des élus. La participation des comcoms s'élève à 22 353 euros pour la Plaine du Rhin et 44 594 euros pour le Pays rhénan.

79 039 euros ont été inscrits au budget d'investissement. Il s'agit de la révision du schéma de cohérence territoriale (Sct) et des travaux de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, avec la prise de la compétence Plan Climat. Il faudra attendre à plusieurs modifications des documents d'urbanisme dans les années à venir.

Marie GERHARDY

BANDE RHÉNANE NORD

PETR : tous les documents d'urbanisme seront modifiés

Le comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la Bande rhénane Nord s'est réuni lundi 4 avril à Soufflenheim. Les élus ont notamment approuvé les comptes administratifs 2021 et le budget 2022.

Comme le veut la tradition, le président Denis Hommel est sorti de la salle pour que les élus valident les comptes administratifs 2021. En fonctionnement, le PETR a dépensé 98 022 euros, et réalisé une recette de 172 994 euros, soit un résultat positif de 74 972 euros. En investissement, aucune dépense n'a été enregistrée, le compte se solde avec 42 167 euros de recettes.

Pour établir le budget 2022, les élus ont décidé de maintenir la participation des deux collectivités membres au prorata de leur nombre d'habitants. Ainsi, le Pays rhénan apportera 44 594 euros au portefeuille, et la Plaine du Rhin 22 353 euros. 169 972 euros ont été inscrits en fonctionnement, et 79 039 euros en investissement.

« Tant que vous avez des espaces constructibles et agissez ! »

La révision du Schéma de cohérence territoriale (Sct) doit être engagée sans tarder, et les élus lancent la procédure. En effet, à l'échelle de la Région, le schéma régional



Côté français, les élus souhaitent que le futur bus transfrontalier fasse un arrêt au village de marques de Roppenheim. Photo archives DNA/François KOBEL

d'aménagement et de développement durable du territoire (Srdet) est en cours, ce qui entraîne des obligations pour les Scot et les Plans locaux d'urbanisme (Plu).

Le Scot devra donc être approuvé au plus tard fin 2025, en accord avec le Srdet et la loi Climat. 60 000 euros ont été inscrits au budget pour lancer les opérations. Les normes allant vers une occupation des sols de plus en plus restreinte, Denis Hommel s'est exclamé : « Tant que vous avez des espaces constructibles et de la demande, agissez ! »

Toujours au rayon des décisions techniques, comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil, les élus dotent le PETR de la compétence Plan climat air énergie territorial

(PCAET) dans sa totalité. Les deux comcoms membres devront ensuite délibérer à leur échelle. Le président Denis Hommel a estimé la démarche compliquée, mais cohérente.

Les mobilités ont fait l'objet d'informations. Serge Schaeffer, 6e vice-président du PETR, a d'abord évoqué les discussions autour de la démarche France Mobilités, pour définir le périmètre du bassin de mobilité de la bande rhénane Nord. Il a ensuite raconté les dernières avancées de la ligne Strasbourg-Lauterbourg, qui fait grincer des dents depuis plusieurs mois.

Michel Lorentz, 4e vice-président, a aussi parlé du projet de bus transfrontalier de Rastatt à Soufflenheim et Mo-

them. Les négociations avec le Landratsamt Rastatt semblent compliquées, entre autres parce que les Français souhaiteraient un arrêt du bus au village de marques de Roppenheim. Jacky Keller, 3e vice-président, a estimé que les Allemands ne défendaient que leurs intérêts propres.

Enfin, les demandes des particuliers au service d'accompagnement à la rénovation énergétique d'Oktave montent en puissance, et le PETR augmente sa participation en conséquence. Ainsi, le PETR participera à hauteur de 16 123 euros en 2022, contre 8 499 euros en 2021, et 19 748 euros en 2023. Un agent à temps plein sera affecté sur le territoire du PETR dès le mois de juin.

Marie GERHARDY

BANDE RHÉNANE NORD

Rénovation énergétique et aménagement du territoire



Les friches deviennent une opportunité pour atteindre les objectifs de zéro artificialisation nette. Document remis

Jeudi 29 septembre, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Soufflenheim sous la présidence de Denis Hommel. La rénovation énergétique et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale étaient au centre de la séance.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord est composé des communautés de communes du Pays Rhénan et de la Plaine du Rhin. Il regroupe 36 communes.

Ce jeudi soir, la séance a démarré à 18 h 30 au centre sportif et culturel le Céram à Soufflenheim.

Après la désignation du secrétaire de séance, Denis Hommel, président du comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) a énuméré les projets d'urbanisme ayant reçu un avis favorable du Bureau ces derniers mois.

De nouveaux permis d'aménagement s'étendent sur les communes de Soufflenheim et d'Oberlauterbach dont les travaux débuteront, pour certains, prochainement. Ils sont situés à Soufflenheim, rue Harzoeffen, 29 lots avec 42 logements, secteur Les Poteries, 30 lots avec 44 logements, rue du Chemin de fer, 13 lots avec logements collectifs et indivi-

duels ainsi qu'une résidence intergénérationnelle, à Oberlauterbach, rue des Lilas, de 25 à 35 lots avec logements individuels et bi familles.

Rénovation énergétique et révision du SCoT

Après l'adoption de plusieurs points administratifs, le président du PETR a rappelé le franc succès remporté par le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) lancé en juin 2021 et confié à la société Okta-ve pour une durée de trois ans.

Le 24 février dernier, le comité syndical a donné son accord pour le déploiement du service à

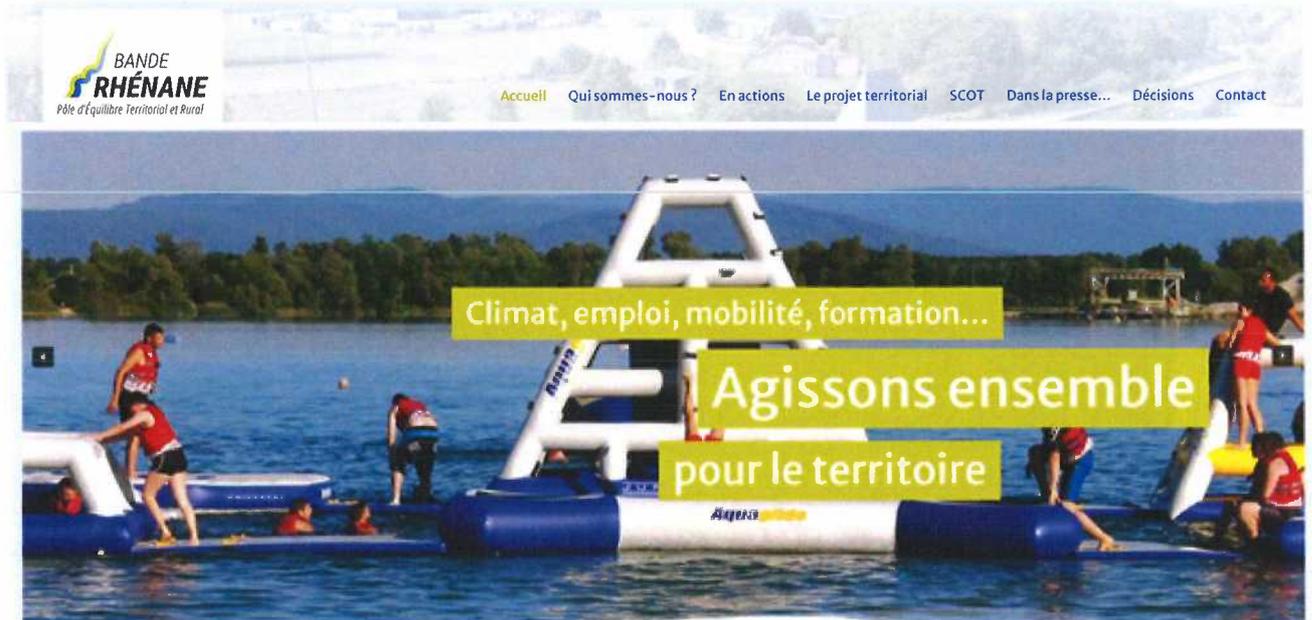
plus grande échelle. Depuis juin 2022, le conseiller à la rénovation énergétique est présent sur le territoire de la Bande Rhénane à temps plein à la place de deux demi-journées par semaine.

L'attribution du marché de prestations intellectuelles pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'intégration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du PETR de la Bande Rhénane Nord est mandatée à l'agence transdisciplinaire dédiée à l'architecture et l'urbanisme, VE2A Villes et Architectures en Ateliers (76) pour un coût total de 170 550 € HT.

Site internet du PETR

Page d'accueil.

<https://bande-rhenane-nord.fr/>



PETR : une dynamique de développement

La transformation du SCOT en PETR s'est opérée en 2018 lorsque la volonté a émergé de porter des projets communs sur le territoire tout en préservant le choix, l'indépendance et l'autonomie des deux communautés de commune qui le composent, le Pays Rhénan et la Plaine du Rhin.

En 2019, les travaux réalisés ont permis de réaliser un bilan positif du SCOT à 6 ans, de décider de le réajuster par une modification et une révision, de relancer l'économie et l'emploi dans le territoire en concluant un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) avec la Région Grand Est, de travailler sur un projet de territoire et d'étendre le Plan Climat du Pays Rhénan sur l'ensemble du territoire des deux communautés de communes.

L'année 2020 sera l'année de mise en application de ce qui précède par le projet de territoire dont les thèmes sont les mobilités, la transition écologique à travers le plan climat, le développement économique ainsi que la culture rhénane et le bilinguisme.

36

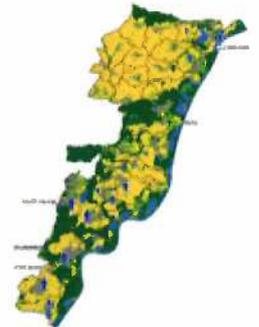
communes

56000

habitants

13000

emplois



En actions

L'objectif est de s'accorder sur des fondamentaux et les principaux axes d'interventions et d'actions pour le PETR.

Les membres du Comité syndical du PETR, réunis en commissions, ont élaboré un diagnostic et dégagé des pistes d'actions.

Les principaux axes d'intervention sont les suivants :

- > Mobilité sous toutes ses formes
- > Développement économique (POCE)
- > Plan climat
- > Formation et bilinguisme
- > SCOT



CONTACT

PETR de la Bande Rhénane Nord
10 rue du Général de Gaulle
67430 DRUSHEIM
TEL. 03 88 59 77 97

contact@bande-rhenane-nord.fr

- > Qui sommes-nous ?
- > En actions
- > Dans la presse
- > SCOT

LE TERRITOIRE EN PHOTOS



BANDE
RHÉNANE
Pôle d'équilibre territorial et rural